

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2020

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

12 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Pierre GOURILLON en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, Corinne GARREAU, M. Pascal PODECHARD, Thierry MESNIL, Mme Catherine CHRISTOPHORY ROUX, M. Alexandre BEY, Mme Saadia CHAMALI, M. Christian PISARSKY, Mme Valérie PERISSUTTI, Mme Virginie DI MEGLIO, M. Rodolphe VAUTHEY

Absents excusés :

M. Jacques SERRÉ ayant donné pouvoir à M. Jérôme FOL
Mme Valéria NAUDIN-MALLARD ayant donné pouvoir à M. Gaston RAVAUT
Mme Isabelle SANCHEZ ayant donné pouvoir à Mme Aline KUTTER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

- 1. Retrait de la délibération du 23 juin 2020 portant sur les indemnités du maire et des deux adjoints sortants**
- 2. Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

1) Retrait de la délibération du 23 juin 2020 portant sur les indemnités du maire et des deux adjoints sortants

Par délibération du 23 juin 2020, le conseil municipal de la commune de LADOIX-SERRIGNY acceptait le paiement des indemnités aux élus sortants du mandat précédent.

En effet, afin d'éviter de réclamer 8 jours d'indemnités (mise en place du nouveau conseil le 23 mai, ce qui représente les 8/30ème du mois de mai), M. le Maire avait proposé de prendre une délibération pour valider le trop-perçu aux trois élus sortants, qui s'élevait respectivement à 400 €, 130 €, 130 €.

Toutefois, par courrier du 10 juillet 2020, les services du contrôle de légalité de la sous-préfecture de Beaune demandent de bien vouloir procéder au retrait de cette délibération, en arguant qu'en application de l'article L.2122-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le maire et les adjoints sortants poursuivent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs qui marque également la fin de versement de leurs indemnités de fonction. En l'espèce, les élus sortant ne sont pas fondés à percevoir leurs indemnités de fonction au-delà de la date d'installation du nouveau bureau le 23 mai 2020.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération n° 2020-028 du 23 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 17 voix pour et 2 voix contre (Mmes CAGNA et PETIOT) **DÉCIDE** de retirer la délibération n° 2020-028 du 23 juin 2020 portant sur les indemnités du maire et des deux adjoints sortants.

2) Désignation de représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération, le rôle de la CLECT est d'évaluer les charges financières qui ne seront plus supportées par la Commune mais prises en charge par la Communauté d'Agglomération.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre des transferts de compétence envisagés par le législateur. Elle est composée d'élus, un titulaire et un suppléant pour chaque commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE**, à l'unanimité MM. Jérôme FOL, élu titulaire, et Thierry MESNIL, élu suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
9/7/20	Relevé topographique Rues Serrigny et Château	BONNET-MARCHAL	2 886,00 €
24/7/20	Nettoyeur thermique (karcher)	FAUPIN	1 556,53 €
24/7/20	Véhicule électrique (Kangoo Z.E)	Renault Beaune automobile	14 244,56 €

<i>Déclarations d'Intention d'Aliéner</i>		Noms des propriétaires sortants
07/07/2020	8 rue des Champs	SOTO Christophe
10/07/2020	22 route de Corcelles	REBOURSEAU Alexis
15/07/2020	8 A route de Beaune	DESCHAMPS-MINGUET
12/08/2020	6 rue des Champs Fourchus	BERTHOLON-MICHAUD / CANIAUX
14/08/2020	26 rue de Serrigny	Cts CHARLOT / FELTEN

M. le Maire informe le conseil qu'une deuxième distribution de masques, à l'ensemble des personnes de plus de 80 ans sera assurée, prochainement. Ce sont les membres du bureau (Le Maire et les adjoints) qui assureront cette dotation, à savoir 2 masques par personne.

M. le Maire informe le conseil du projet d'installation d'une antenne de 30 mètres par ORANGE sur un terrain privé dans la zone des Lauchères. ORANGE a déposé une demande de déclaration préalable qui a été accordée par la mairie. La commune a essayé de mettre en rapport ORANGE et FREE pour mutualiser leurs moyens, mais ORANGE n'est pas intéressé par l'antenne de FREE ayant déjà de leur côté une couverture sur l'autoroute. ORANGE souhaite renforcer le réseau de la commune. Un débat s'engage sur plusieurs points de ce dossier comme la hauteur de mât, sa proximité de la future salle sportive, les risques de multiplication d'implantation de ces antennes, les éventuels risques sanitaires, etc... autant de questions auxquelles les opérateurs ne donnent pas de réponses claires comme le souligne Mme Saadia CHAMALI.

M. le Maire répond que le dossier d'urbanisme répond aux règles en vigueur.

La date de la prochaine séance du conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

Un conseiller municipal demande si le dépistage COVID 19 organisé, le 12 septembre prochain à Beaune, est ouvert aux communes environnantes. Renseignement sera pris auprès de la ville de Beaune.

Il est demandé, également, de se renseigner sur la mise en place d'un dépistage sur notre commune, le secrétariat prendra contact avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Mme Saadia CHAMALI souhaite avoir des renseignements sur l'état d'avancement du dossier de la fibre sur le hameau de Corcelles. M. le Maire prendra contact avec le vice-président en charge de la Transition numérique et de l'emploi à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Mme Saadia CHAMALI demande des informations sur le projet d'ouverture d'un bar Route de Beaune. M. le Maire répond qu'un dossier d'urbanisme est en cours d'instruction et qu'il a déjà reçu un avis favorable de la commission de sécurité dans le cadre des ERP (Etablissements Recevant du Public). Certains élus semblent inquiets quant à la sécurité et le stationnement de ce futur établissement.

M. Christian PISARSKY demande les conclusions des tests de l'écluse mis en place rue de Serrigny. M. RAVAUT répond qu'une réunion avec les riverains a été organisée, la dangerosité du carrefour de la Rue de Massenet/Rue de Serrigny/Rue du Château a, de nouveau, été évoquée. Il informe les élus que ces tests resteront en place jusqu'au 31 août prochain sans augmentation du prix. Un compte-rendu de la réunion avec les riverains a été adressé à la cellule départementale.

La séance est levée à 20 h 05.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 28 août 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

